

# **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **du vendredi 11 septembre 2020**

Présents : Messieurs François **LACAZE**, André **SOLIGNAC**, Gérard **DURAND**, Daniel **BURGUIERE**, Vincent **CALMELS**, Cyril **FOUET**, Mathieu **LEBRETON**, Pierre **RIGAL**, Guilhem **SOLINHAC**, Maëlle **TALLEC**.  
Excusée : Madame Monique **LIEB**

### **1. Désignation des délégués de la commune dans les différentes commissions de la Communauté de Communes**

Monsieur le maire indique qu'il y a lieu de désigner les délégués de la commune dans les différentes commissions de la Communauté de Communes (*1 délégué par commission*).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer les délégués comme suit :

Commission **Finances** : Pierre **RIGAL**

Commission **Voirie et réseaux** : Guilhem **SOLINHAC**

Commission **Economie** : Gérard **DURAND**

Commission **Tourisme et activités de pleine nature** : André **SOLIGNAC**

Commission **Environnement, Développement durable, Collecte des déchets** : François **LACAZE**

Commission **Culture et Communication** : Mathieu **LEBRETON**

Commission **Services à la population** : Daniel **BURGUIERE**

Commission **Bâtiments et équipements sportifs** : François **LACAZE**

Commission **Eau, Assainissement, Gemapi** : Gérard **DURAND**

Commission **Projet de territoire, Urbanisme, PLUI** : Vincent **CALMELS**

Commission **Habitat** : Pierre **RIGAL**

### **2. Nomination d'un délégué de la commune auprès de l'Agence Aveyron Ingénierie**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune adhère à l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie afin de pouvoir bénéficier des prestations d'ingénierie publique réalisées par Aveyron Ingénierie (*notamment la mission de diagnostic et suivi des systèmes d'assainissement collectif de la commune*).

Considérant le renouvellement du Conseil Municipal, il convient aujourd'hui de désigner un représentant de la commune au sein du Conseil d'Administration de l'agence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne Gérard **DURAND** pour représenter la commune et siéger au Conseil d'Administration de Aveyron Ingénierie.

### **3. Groupement de commande pour les contrôles réglementaires des installations électriques et de gaz dans les bâtiments accueillant des salariés ou du public**

La réglementation en vigueur prévoit des vérifications périodiques de nombreuses installations techniques : installations électriques, installations de gaz, portes sectionnelles et portails, ventilation, VMC ....

Pour obtenir de meilleurs tarifs, plusieurs communes du territoire intercommunal souhaitent se regrouper pour consulter les bureaux d'études qui réalisent ces contrôles. La Communauté de Communes, par délibération du 25 août 2020, a décidé d'assurer la coordination du groupement de commande.

La commune établira la liste des locaux concernés et transmettra cet inventaire à la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'adhérer au groupement de commandes constitué pour faire réaliser les contrôles réglementaires des installations électriques, installations de gaz, portes sectionnelles et portails. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de groupement de commandes avec la Communauté de Communes.

### **4. Défibrillateurs : voir quelle est la réglementation pour les communes en termes d'équipement.**

### **5. Décision budgétaire modificative portant de virement de crédit sur le budget assainissement**

Afin de procéder au règlement d'une facture d'un montant de 3 049 € sur l'article 706129 du budget Assainissement (*prévu au BP : 3000 €*), il est nécessaire de faire un virement de crédit comme suit :

Article 61521 : - 49,00 €

Article 706129 : + 49,00 €

....

## **6. Renouvellement de la mise à disposition d'un agent de la Communauté de Communes auprès de la commune**

La convention de mise à disposition d'un agent de la Communauté de Communes pour assurer les tâches de secrétariat auprès de la commune de Gaillac d'Aveyron est arrivée à terme.

Monsieur le Maire propose de renouveler cette convention pour une durée de 8 heures par semaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, charge le Maire de signer la convention de mise à disposition de personnel.

## **7. Convention ADOC 12 Association Départementale pour la transmission et la valorisation de l'Occitan en Aveyron : programme d'interventions hebdomadaires à l'école**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association ADOC 12 intervient de façon hebdomadaire à l'école de Gaillac d'Aveyron pour initier les élèves à l'apprentissage de la langue et de la culture occitanes. Monsieur le Maire propose de renouveler la convention avec l'ADOC 12 qui prendra effet à la date de sa signature jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022-2023. Le montant annuel de la cotisation de la commune pour une année scolaire est de 295 € pour la classe bénéficiaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention ADOC 12 concernant le programme d'interventions hebdomadaires à l'école, pour un montant annuel de 295 €, prenant effet jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022-2023.

## **8. Regroupement pédagogique : demande d'une participation financière au salaire du personnel ATSEM recruté par la commune de Vimenet**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une demande de participation financière de la Mairie de Vimenet au salaire de l'ATSEM (*Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles*) recruté à l'école de Vimenet sur le regroupement pédagogique Vimenet-Gaillac. Un ATSEM est obligatoire dans la classe accueillant des élèves de maternelle et participe à la journée de classe. La commune de Vimenet supporte également le coût d'un agent mis à disposition de la cantine et de la garderie à l'école de Vimenet.

Des renseignements complémentaires seront pris auprès de la commune de Vimenet (recrutement, type de contrat, répartition des dépenses de Gaillac et de Vimenet...).

## **9. Travaux en cours**

- **Désensablement au pont de Gaillac :** Après avoir présenté le projet de désensablement au pont de Gaillac à Monsieur SENÉ LACOMBE, Technicien rivière au SMBV2A (Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont), celui-ci a rédigé le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau. La Préfecture a donné son accord le 31/08/2020 pour le commencement des travaux.  
Compte tenu que les circonstances permettaient une intervention rapide (*niveau bas de l'eau de la rivière, disponibilité de l'entreprise Fournier TP*), les travaux ont été réalisés sans délai et avec une durée de travail moindre ; l'entreprise soustraira 1000 € sur la facture (pour un devis de 4 340 € HT).
- **Chemin de Gagnac :** les travaux sont quasiment terminés, l'enrochement a été réalisé.
- **L'enrochement au lotissement Salamirou,** surplombant la maison de M. et Mme MAZIE, est terminé.
- **Réfection des chemins** sur l'ensemble de la commune : l'apport de matériaux a été commandé. Daniel BURGUIERE indique qu'il serait nécessaire de reprendre les systèmes d'écoulement des eaux de façon à maintenir en bon état les chemins refaits.

## **10- Mise en place d'une commission «marché de Gaillac»**

Le marché hebdomadaire en période estivale s'est déroulé de façon satisfaisante : les retours sont positifs.

La Mairie invitera les commerçants pour discuter de l'avenir de ce marché.

Une commission devra être créée. Monsieur le Maire propose que Cyril FOUET en soit le Président. Seront membres de cette commission François LACAZE, André SOLIGNAC, Vincent CALMELS, Maëlle TALLEC.

La commission établira un règlement.

## **11 – La lettre d'info trimestrielle**

Sujets à aborder pour la lettre d'info à diffuser en octobre : travaux, marché, fleurissement, nettoyage du pont de Gaillac.

## **12 - Dénomination et numérotation des voies**

Une réunion aura lieu jeudi 17 septembre à 14 H.

La commune organisera une réunion publique pour présenter les noms des voies. Le SMICA sera présent et apportera les explications techniques de la démarche.

## **13 - Travaux Chemin de la Croix de Serre**

La première tranche de travaux d'ouverture du chemin représente 200 mètres ; ce seront 500 mètres qui devront être réalisés en tout.

Monsieur le Maire présente les deux devis reçus :

- devis de la Sarl Arnal indiquant «*élargissement du chemin de Favars sur 200 ml, mise en place des murs dans le chemin, broyage+compactage*» pour 2 250 € HT et «*remise en place des piquets de clôture*» pour 655 € HT, soit un montant total de 2 905 € HT,
- devis de Fournier TP «*arrachage des arbres et nivelage des murs, broyage des cailloux*» pour un montant de 1760 € HT.

Le Conseil Municipal retient la proposition de l'entreprise Fournier TP.

## **14- Travaux à la salle des fêtes de Gagnac : remplacement de l'éclairage, système de chauffage à jetons**

La Préfecture a attribué une subvention DETR pour cette opération.

Monsieur le Maire présente les devis reçus de Sébastien FRESCO (SF ELEC) et de Maxime JULIEN.

Le devis de Maxime JULIEN de 5 091 € HT est retenu.

## **15 - Portail de l'école**

Un portail provisoire a été réalisé. L'organisme de contrôle préconise de placer un grillage rigide sur le muret où sera placé le portail.

L'installation d'un visiophone n'est pas requise.

## **16 - Copieur de la mairie**

Suite à un orage début août, le copieur de la mairie a été endommagé.

Monsieur le Maire a reçu un devis de réparation, ainsi qu'une proposition de location pour remplacer celui-ci.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la proposition de location d'un nouveau copieur de 21 trimestres à 79 €/mois.

## **17 - Révision des contrats de téléphonie**

Maëlle TALLEC se chargera d'étudier les contrats en cours et les offres des fournisseurs.

## **18 - Association de patrimoine de Lissirou**

Vincent CALMELS indique qu'au cours de l'assemblée générale qui a eu lieu récemment, différentes idées ont émergées, notamment quant à volonté de créer un local ; l'association y réfléchit.

## **19 - Lotissement La Resse**

Une personne serait intéressée par le dernier terrain à vendre pour y installer une yourte.

D'autres possibilités doivent être étudiées :

- cession du terrain à l'Office HLM pour y construire des logements locatifs,
- investissement locatif de la commune.

## **20 - Pose de panneaux photovoltaïques sur le hangar communal**

Cyril FOUET présente un devis de 14 378,35 € HT. Le kit solaire est estimé rentable en 7,5 ans ; la production rapporterait à la commune environ 2 294 €.

Il est proposé de solliciter EDF pour connaître le coût du raccordement en triphasé pour installer des panneaux sur les 2 pans de toiture.

Gérard DURAND discutera de ce projet avec le SIEDA.

## **21 - Procédure opposant la commune à un particulier concernant une demande de certificat d'urbanisme opérationnel pour la création de six lots sur une parcelle à Gagnac**

Suite à une première requête du particulier auprès du Tribunal Administratif, la demande de certificat d'urbanisme a été réexaminée par la commune qui a délivré un nouveau certificat d'urbanisme négatif. Le propriétaire a déposé une nouvelle requête auprès du Tribunal Administratif.

## **22 - Effectif scolaire**

L'effectif scolaire de la rentrée est moindre par rapport à l'année précédente. Daniel Burguière pense qu'il serait judicieux de connaître les raisons des inscriptions des enfants dans les écoles extérieures à la commune lors de l'installation de familles sur la commune de Gaillac d'Aveyron.

**23 - SIEDA**

Gérard DURAND rapporte les sujets à l'ordre du jour de la dernière réunion du SIEDA :

- . Economies d'énergie sur l'éclairage public, qui peuvent se faire soit par une baisse de l'intensité, soit par l'extinction en milieu de nuit.
- . Bornes de recharge pour les véhicules électriques.

**24 - Dossier d'information concernant un projet d'installation d'un relais de radiotéléphonie mobile**

Le projet présenté se trouve trop proche des habitations. De plus, le lieu choisi, en contrebas de 20 à 25 m des collines environnantes, ne desservira pas le secteur de façon optimale.

Pour certains élus, ce projet ne présente aucun intérêt pour la commune. De plus, des inquiétudes sont émises sur l'installation d'une antenne 5G quant aux risques sur la santé et l'environnement.

25 - Une réunion fleurissement aura lieu prochainement.

26 - Une photographe effectuera des permanences en Mairie de Gaillac d'Aveyron pour la réalisation de photos conformes aux normes en vigueur pour les papiers officiels (*carte d'identité...*).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 05.